

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/073/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations à caractère social - Dernière répartition 2024.

24-41489-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre des missions confiées à la Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Pour le démarrage de leur activité, créées depuis moins d'une année et qui, dans notre cité, ont décidé de commencer à œuvrer en faveur des Marseillaises et des Marseillais ;
- Qui œuvrent en faveur de l'animation urbaine et du lien social,
- Qui œuvrent en faveur l'intérêt social

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 77 500 Euros (soixante-dix-sept mille cinq cents Euros), dont 8 000 Euros (huit mille Euros) pour une association du secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Dans le cadre des missions confiées à la Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur ci-après :

Budget Primitif 2024 - article 65748 - sous-chapitre 428 - service 03032 -
Programme 13900914

Intérêt Social : 5^{ème} répartition 2024

Tiers	Associations	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
110244	L'Ecole du chat Phocéenne	87 chemin de la Salette 13011 Marseille	00013195	Trappage,soins vétérinaires et suivi des chats errants de la ville de Marseille	3 000
N° en cours de création	Protis Club	44 avenue Raoul Follereau 13011 Marseille	00013777	Détecter et accompagner 120 jeunes marseillais à fort potentiel	5 000
Total					8 000

ARTICLE 2

Le montant de la dépense soit 77 500 Euros (soixante-dix-sept mille cinq cents Euros), dont 8 000 Euros (huit mille Euros) pour deux associations du secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024